

# Plan collèges et politiques éducatives 2015-2025

# Edito



Pour la première fois, le Département a engagé un important programme de rénovation, de restructuration et de mise aux normes des collèges publics de la Vienne. 100 millions d'euros y sont affectés pour la période 2015-2025, intégrant la réhabilitation du collège Henri IV à Poitiers et la construction d'un 35<sup>e</sup> collège à Vouneuil-sous-Biard.

Au-delà de cette implication forte sur la qualité des infrastructures, le Département a souhaité apporter aux collégiens les meilleures conditions d'éducation, que ce soit à travers les équipements numériques, les aides éducatives, la mise en place de pôles éducatifs territoriaux en milieu rural ou encore de l'éducation au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous tenons à ce que le passage de toute une tranche d'âge dans les établissements dont nous avons la responsabilité soit un temps propice à l'acquisition des apprentissages fondamentaux et à la découverte de la vie en collectivité. Que chaque élève bénéficie du brassage bienfaiteur de parcours, de conditions et de modes de vie aussi variés que possible.

C'est l'ambition que nous nous fixons pour que nos jeunes préparent leur vie d'adulte avec le socle indispensable des connaissances.

**Bruno BELIN**

Président du Département  
de la Vienne

**Henri COLIN**

Vice-Président  
en charge de l'Education



## Sommaire



<b>Quelques chiffres clés</b> .....	<b>p.4</b>
<b>Les compétences de la Collectivité par rapport aux collèges et aux politiques éducatives</b> .....	<b>p.6</b>
<b>Moderniser les collèges de la Vienne</b> .....	<b>p.6</b>
<b>Entretenir et sécuriser les collèges</b> .....	<b>p.11</b>
<b>Equipements numériques des collèges</b> .....	<b>p.12</b>
<b>Restauration collective</b> .....	<b>p.13</b>
<b>ATTEE : une ressource</b> .....	<b>p.19</b>
<b>Financement du fonctionnement des collèges</b> .....	<b>p.22</b>
<b>Aides aux familles : les bourses départementales</b> .....	<b>p.23</b>
<b>Aides éducatives et accompagnement de la scolarité</b> ...	<b>p.24</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>p.25</b>



# Quelques chiffres clés



## 34 collèges publics (16 200 élèves) et 11 collèges privés (3 800 élèves)

- **Budget d'investissement :**

10 M€ en 2017, 100M€ sur 10 ans 2015-2025

- **Budget fonctionnement :** 7,5 M€ pour 2017

*dont Dotation Globale de Fonctionnement en 2017 : 3,686 M€*

- **Nombre d'ATTEE titulaires, stagiaires et contrats aidés :**

300 agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (en octobre 2017)

- Masse salariale des agents titulaires  
et stagiaires au 30 septembre 2017 : 8,6 M €

### **Avertissement**

Les budgets pour les futures opérations sont donnés à titre indicatif.

Ils peuvent être amenés à évoluer en fonction des analyses techniques préalables aux travaux, de l'approfondissement des projets et d'éventuelles urgences ou nouvelles priorités qui ne seraient pas connues au moment de la rédaction de ce livret.





# Les compétences de la Collectivité par rapport aux collèges et aux politiques éducatives

Le Département a la responsabilité de construire, d'équiper, d'entretenir et de financer le fonctionnement des 34 collèges publics de la Vienne. Il participe également au fonctionnement des 11 collèges privés et subventionne leurs investissements.

Avec l'acte II de la décentralisation en 2004, de nouvelles missions ont été confiées au Département : l'accueil, la restauration scolaire, l'hébergement, l'entretien général et technique ainsi que la sectorisation des collèges. Dans ce cadre, 300 personnels techniques des collèges, précédemment agents de l'Etat, ont été transférés au Département.

L'Éducation est une des priorités du Département, **qui a investi, depuis 1986, plus de 316 millions d'euros** pour moderniser et développer les lieux de formation : écoles, collèges, université.

La direction de l'Éducation et des Bâtiments met en œuvre les programmes annuels ou pluriannuels votés par l'Assemblée départementale dans les domaines suivants :

- investissements dans les collèges publics et privés,
- fonctionnement - financement des collèges publics et privés,
- plan d'équipement numérique des collèges,
- aides à la scolarité (bourses collégiens) et soutien des activités pédagogiques de l'enseignement secondaire,
- aides à l'enseignement du premier degré.



## Moderniser les collèges de la Vienne

### Objectifs du plan collèges 2015-2025 et économie générale

Pour répondre aux enjeux de mise aux normes, d'adaptation des structures et de modernisation des collèges, le Conseil Départemental a adopté dans le cadre de son budget primitif 2016, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux, le Plan collèges 2015-2025, financé par une autorisation de programme de 100 M€ pour les 10 prochaines années.

Le plan collèges 2015-2025 concernera la quasi-totalité des établissements, à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. La réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers et la construction d'un 35<sup>e</sup> collège en constituent les opérations les plus ambitieuses.

Les investissements prioritaires portent sur :

- la mise en accessibilité des sites dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée,
- l'adaptation des capacités d'accueil,

- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique des bâtiments,
- l'entretien et l'équipement des établissements.

Ce plan collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il va générer, offre aussi l'opportunité de soutenir les filières économiques locales, en particulier celles du bâtiment.

Ce programme d'investissement contient :

- des opérations lourdes pour un montant global de plus de 83 M€,
- des opérations dites de GREE (Grosses Réparations, Entretien et Équipement) pour un montant de 17 M€.

### ***Opérations antérieures***

Lancés lors de la précédente mandature, deux projets d'envergure ont été complètement achevés et inaugurés en 2016.

- Reconstruction du collège François Rabelais (Poitiers) avec une capacité d'accueil très largement revue à la hausse pour un montant de 14,6 M€ (2013-2016).
- Réhabilitation du collège Arthur Rimbaud (Latillé) pour un montant de 8,7 M€.

### ***Opérations récemment achevées***

- Réhabilitation du collège Jean Rostand (Neuville-de-Poitou) : 6,7 M€
- Réhabilitation du collège Saint-Exupéry (Jaunay-Marigny) : 10,3 M€

### ***Opérations en cours***

- Réhabilitation de la demi-pension avec extension de la salle à manger et du préau et mise en accessibilité du collège Théophraste Renaudot (Saint-Benoît) : 3,17 M€
- Réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège Arsène Lambert de Lençloître : 2,15 M€

### ***Grosses opérations programmées en 2018***

- Collège Jean Monnet (Lusignan) : 1,37 M€
- Collège George Sand (Châtelleraut) : 2,08 M€
- Collège Camille Claudel (Civray) : 760 k€

### ***Agenda d'accessibilité programmée***

La mise en accessibilité des collèges du Département est une priorité de la Collectivité, organisée dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) déposé en Préfecture à la suite d'un diagnostic précis.

Le budget total de ces travaux est de 6,5 M€. Les travaux nécessaires sont intégrés, autant que possible, à des opérations plus lourdes mais ils peuvent aussi être réalisés indépendamment. Débutés dès 2015, les derniers travaux seront achevés en 2024.

## **Grosses opérations**

Les opérations suivantes ont été actées dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2015-2025 :

- Collège René Descartes – Châtelleraut (2020-2023 – 6,45 M€)
- Collège Jean Jaurès – Gençay (2021-2022 – 420k€)
- Collège France-Bloch Sérazin – Poitiers (2018-2025 – 10 M€)
- Collège du Jardin des Plantes – Poitiers (2022-2025 – 5,17 M€)
- Collège Jean Moulin – Poitiers (2019-2022 – 3,74M€)
- Collège Pierre de Ronsard – Poitiers (2022-2025 – 6,38 M€)
- Collège Théophraste Renaudot – Saint-Benoît (2015-2025 – 5,77 M€)
- Collège Maurice Bedel – Saint-Gervais-les-Trois-Clochiers (2021 et 2024 - 300K€)

## **Deux opérations-phares : la réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers et la construction d'un 35<sup>e</sup> collège**

### **■ Collège Henri IV – Poitiers**

Établissement du cœur historique de Poitiers, le collège Henri IV voit sa première pierre posée le 22 avril 1608 après que le roi Henri IV ait autorisé, en 1604 par lettres patentes, la fondation d'un collège royal par les Jésuites. Devenu collège en 1974, l'établissement accueille à la rentrée 2017, 693 élèves.

Remanié au fil des années à de nombreuses reprises, le collège Henri IV dispose cependant de bâtiments vétustes qui ne répondent plus entièrement aux besoins et à l'organisation des espaces scolaires d'aujourd'hui.

Le projet de réhabilitation est ainsi né de la volonté commune du Conseil Départemental et de la commune de Poitiers d'offrir à la communauté scolaire du collège, un cadre adapté tout en conservant ce patrimoine poitevin dans sa destination d'origine.

Une étude de faisabilité, conduite par le cabinet Arc et Sites, a proposé un scénario de réhabilitation pour 850 élèves, scénario très contraignant sur le plan technique, notamment, car il est alors envisagé qu'il se déroule en présence des élèves.

L'évolution de la position des services de l'Éducation Nationale sur la question de la création d'un 35<sup>e</sup> collège dans la Vienne a ouvert de nouvelles perspectives qui permettent aujourd'hui d'envisager une réhabilitation du collège Henri IV pour des effectifs moindres (400-500 élèves) ce qui redimensionne le projet de départ.

Articulé avec la construction du 35<sup>e</sup> collège, cette opération coordonnée aurait aussi pour avantage de réaliser les travaux de réhabilitation du collège Henri IV en site libéré, puisque l'ensemble de la communauté scolaire de l'établissement serait temporairement accueilli dans les locaux du collège nouvellement construit.

Si le nouveau projet de réhabilitation conserve le principe de la stricte séparation des activités sur un site qui, outre le collège, regroupe aussi l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et l'École d'Arts Plastiques de la ville et la Chapelle Saint-Louis dédiée aux expositions, il ne concerne désormais que 4 500 m<sup>2</sup> de plancher ordonnés autour de la cour d'entrée et de la cour des élèves. Le budget associé à cette opération est de 12 M€.



### ■ Un 35<sup>e</sup> collège pour la Vienne

La décision de construire un 35<sup>e</sup> collège public dans la Vienne permettra d'apporter une réponse plus efficace à la tension des effectifs des collèges de Poitiers et de sa couronne que n'aurait pas efficacement solutionné la seule augmentation des capacités d'accueil des établissements existants.

La construction de ce nouveau collège rend aussi possible le redimensionnement de la réhabilitation du collège Henri IV et elle offre l'opportunité de revoir plus harmonieusement la sectorisation en positionnant le nouvel établissement dans le secteur géographique où les besoins sont les plus importants, à l'ouest ou et nord-ouest de Poitiers. **C'est la raison pour laquelle la commune de Vouneuil-sous-Biard a été retenue pour cette implantation.**

Elle met à disposition du Département un terrain de 3 ha bordant la RD12 en direction de Pouzioux-La-Jarrie. **C'est là que sera construit le 35<sup>e</sup> collège à partir de janvier 2020.**





Cette implantation dispose de toutes les viabilisations (fibre comprise) en limite de parcelle et elle est facilement accessible depuis la RD12. Néanmoins son éloignement des installations du complexe sportif Saint-Nicolas comme la nécessité d'aménager à coût élevé pour s'y rendre le cheminement piéton pour mettre les élèves en sécurité le long de la RD30, rendra nécessaire la construction d'un gymnase qui pourra servir en dehors des heures d'ouverture du collège à l'ensemble de la population. Il sera proposé à l'Assemblée Départementale de fixer pour ce collège **le secteur de recrutement suivant : communes de Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances et Chasseneuil-du-Poitou**. Ce futur collège devrait aussi accueillir une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

**La capacité d'accueil du nouvel établissement sera donc de 750 élèves et le budget consacré à l'opération d'environ 16M€ pour le collège et 2 M€ pour le gymnase.**

**Les études préalables ont d'ores et déjà démarré. Les travaux devraient débuter en janvier 2020 pour une ouverture à la rentrée de septembre 2021.**

### ***Participation aux financements des investissements immobiliers***

#### ■ Cités scolaires

Dans le cadre des cités scolaires qui relèvent de la compétence de la collectivité régionale de Nouvelle-Aquitaine (Lycée et collège Camille Guérin de Poitiers, lycée et collège Jean Moulin de Montmorillon), le Département de la Vienne participe financièrement et proportionnellement au nombre de collégiens qui y sont scolarisés, aux diverses opérations concernant la partie collège.

#### ■ Cité scolaire Camille Guérin – Poitiers

1M€ a été budgété en 2018 pour participer aux travaux de reconstruction de la demi-pension commune au lycée et au collège.

#### ■ Collèges privés

Dans le respect de la Loi Falloux du 15 mars 1850, le Département participe également au financement des travaux d'investissements réalisés par les collèges privés dans la limite maximale de 10% du montant total des travaux réalisés. En 2017, près de 400k€ de subventions d'investissement ont ainsi été versés. Ces travaux concernent les mises aux normes d'accessibilité, les mises en conformité des installations électriques, d'incendie ou de chauffage, les travaux de terrassement et de construction, la réfection de locaux ou encore l'achat de mobilier.

### ***Les pôles éducatifs territoriaux : une réponse originale aux problématiques du milieu rural***

Le maintien d'une offre éducative de qualité pour tous les élèves est une priorité du Conseil Départemental qui s'est ainsi engagé à maintenir l'ensemble des collèges du département. Pour autant, certains territoires connaissent et vont connaître des baisses d'effectifs liées d'abord à la décade de la natalité. Ceci oblige à réfléchir de manière contractuelle avec tous les acteurs à un aménagement des territoires pour le maintien d'une offre éducative de qualité pour tous les élèves. C'est pourquoi le Président du Département a signé en mars 2017 avec la Préfète, la Rectrice d'académie, le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Président de l'association des Maires de la Vienne, un protocole relatif à l'organisation de la structure territoriale du système éducatif dans le département de la Vienne.

Dans ce cadre s'organisent des pôles éducatifs départementaux visant à regrouper sur un site unique des élèves dispersés au sein de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Des moyens d'enseignement, jusqu'alors menacés de fermeture, sont désormais garantis par convention par l'Education Nationale au bénéfice du pôle éducatif territorial qui offre alors :

- Un service aux familles de qualité répondant à leurs besoins : accueil périscolaire à amplitude large, lieu de scolarisation unique pour leurs enfants...
- Une stabilité des équipes, rompant ainsi leur isolement humain et pédagogique en développant une dynamique pédagogique.

Ces pôles éducatifs territoriaux peuvent ne concerner que le premier degré. D'autres, dans une dynamique de cycle, intègrent aussi les collèges.

C'est ainsi qu'à L'Isle-Jourdain, comme à Charroux, les collèges René Cassin et Romain Rolland, accueilleront à la rentrée 2018 des enfants des classes de CM dans des locaux spécialement aménagés pour leurs besoins propres par le Département. Les enfants des écoles bénéficieront donc de l'ensemble des infrastructures collectives offertes aux collégiens : restauration scolaire, équipements informatiques, CDI..., services et équipements qui pouvaient leur faire défaut dans leurs écoles précédentes.

Cette nouvelle organisation territoriale, si elle nécessite préalablement une concertation approfondie avec tous les acteurs (collèges, écoles, enseignants, parents, autorités académiques, communes et Département), s'imposera sans doute comme une solution bénéfique pour tous partout où l'offre éducative sera menacée par la faiblesse des effectifs.

## Entretenir et sécuriser les collèges

### **Grosses Réparations, Entretien et Équipements (GREE)**

Dans le cadre du Plan Collèges, un budget de 1,3 à 1,7 M€ est chaque année réservé aux travaux de GREE. Ce budget permet de réaliser plusieurs dizaines de chantiers par an pour améliorer l'état général des collèges, les adapter aux évolutions pédagogiques et renouveler leur équipement et notamment le mobilier scolaire.

### **Sécurisation des collèges**

Parmi ces travaux, une attention toute particulière est portée sur les aménagements et équipements renforçant la sécurisation des établissements dans le cadre des consignes formulées par les services de l'État.

Le Département a mis en place un plan de sécurisation des établissements qui vise :

- à renforcer le contrôle d'accès des piétons et des véhicules (portiers vidéo),
- à améliorer les clôtures et portails,
- à installer des dispositifs d'alerte et de mise en sureté.

Ce sont 210 k€ qui ont été investis en 2016 et 275k€ en 2017.

La priorisation de ces investissements est réalisée en relation avec les services de l'État et notamment l'Équipe Mobile de Sécurité du Rectorat de Poitiers.

# Équipements numériques des collèges

Le Département de la Vienne avait choisi, bien avant qu'il n'y soit contraint par la loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013, de conduire une politique ambitieuse en matière d'équipements numériques des collèges et de maintenance des matériels et des réseaux. 8,16 M€ ont ainsi été mobilisés depuis 2005.

La Collectivité a encore accentué cet effort en matière d'équipements numériques des collèges, effort qui s'appuie sur le Plan Numérique pour l'Éducation (PNE) de l'État ainsi que sur la volonté propre du Département de renforcer les dotations pour les équipements plus classiques des collèges (PC, tableau blanc interactif, vidéoprojecteur interactif, etc.) et la modernisation de leurs réseaux.

En 2017, ce sont plus de 762 K€ qui auront été investis sur le Numérique.

## ***Dotation en équipements numériques***

Plus de 3 650 ordinateurs (PC et portables) sont actuellement en service dans les collèges publics du Département, dans les salles de classe, les salles informatique ou les CDI, soit un taux moyen d'équipement d'un ordinateur pour 4,3 collégiens.

Le Conseil Départemental contribue chaque année par dotation au renouvellement du parc tout en recherchant son homogénéisation pour en faciliter la maintenance et garantir l'efficacité de son fonctionnement. 152 K€ ont été consacrés en 2017 à ces dotations.

## ***Collège Pierre de Ronsard***

Le collège Pierre de Ronsard de Poitiers a été choisi comme collège préfigurateur du Plan Numérique pour l'Éducation. Doté en 2015 de 240 tablettes pour une première cohorte d'élèves, puis de 180 tablettes en 2016, il a été livré en 2017 un complément de 360 tablettes, ce qui achève l'équipement individuel des élèves. Il s'agit d'un effort significatif du Département qui a consacré cette année 195 k€ à ces équipements individuels mobiles, effort soutenu par l'État dans le cadre du PNE à la hauteur de 190€ par tablette.

## ***Équipements en classes mobiles***

Au terme des appels à projets 2016 et 2017 du Plan Numérique pour l'Éducation, la totalité des collèges de la Vienne aura été équipée d'une ou deux classes mobiles permettant aux enseignants de faire travailler leurs élèves sur des outils nomades (tablettes) diversifiant ainsi les situations d'apprentissage ou de coopération entre élèves au sein de la classe.

Chaque classe mobile est constituée des matériels et services suivants :

- 15 tablettes IPAD (32Go) et leurs accessoires,
- 3 tablettes IPAD (32Go) pour les enseignants,
- 1 valise de transport et de rechargement,
- une formation à la prise en main,
- des prestations d'intégration des tablettes au système d'information du collège,
- le logiciel d'exploitation/administration des tablettes (Mobile Device Management),
- un espace de stockage et de partage sécurisé,
- une borne Wifi par valise.

Dans le cadre de l'appel à projets 2017 du PNE le Département de la Vienne a été retenu pour équiper 29 collèges d'une telle classe mobile.

Il s'agit d'un projet ambitieux dont l'investissement total dépasse les 680 K€ (achat du matériel, dépenses d'infrastructure réseau et prestations d'intégration) et qui bénéficie de 150 K€ de subventions de l'État ;

Le déploiement de ces 29 classes mobiles s'effectuera au cours de l'année scolaire 2017/2018.

### **Soutien à l'innovation numérique des collèges : "Collèges LAB"**

Le Département soutient aussi les projets des collèges les plus innovants en matière de numérique de manière à en faire des laboratoires des nouveaux usages qui pourront ensuite être généralisés à d'autres collèges. Il s'appuie pour cela sur l'appel à projets Collèges Lab" du PNE. Dans ce cadre, la Direction du Numérique Éducatif du Ministère de l'Éducation nationale a retenu les collèges du Jardin des Plantes et Henri IV de Poitiers, pour accompagner leurs expérimentations des usages pédagogiques des terminaux personnels des élèves (smartphones et/ou tablettes) afin de valoriser des dispositifs BYOD (Bring Your Own Device).

### **Modernisation des infrastructures des réseaux des établissements**

La multiplication des ordinateurs et des terminaux mobiles (tablettes), le besoin de plus en plus élevé de connexions Internet de qualité, les perspectives d'arrivée de la fibre et la volonté d'améliorer les performances des réseaux informatiques des collèges, ont conduit le Conseil Départemental à lancer un vaste programme de modernisation de l'architecture et des infrastructures de ces réseaux.

Ce programme ambitieux d'une durée de trois ans (2018-2020) mobilisera 2,55 M€ et aura pour finalité la modernisation des réseaux, la mise en place d'une couverture WIFI complète et l'optimisation des performances pour profiter des possibilités offertes par les montées en débit et l'arrivée de la fibre. Ce programme est soutenu par l'État dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

## **Restauration collective**

### **Quelques chiffres**

#### **34 collèges publics**

= **13 400** demi-pensionnaires + **600** commensaux  
(enseignants, personnels administratifs et techniques)

= **14 000** repas / jour

= **2 M** de repas / an pour un chiffre d'affaires de plus de **3 M€**



Parmi les 34 collèges publics, 30 d'entre eux disposent d'une restauration scolaire relevant de la compétence du Département (affectation et formation du personnel, tarification, investissements mobiliers et immobiliers...).

Les collèges Camille Guérin de Poitiers, ainsi que le collège Jean Moulin de Montmorillon sont des Cités scolaires, c'est-à-dire que le collège est inclus dans une enceinte commune avec un lycée. Par conséquent, les collégiens demi-pensionnaires sont accueillis dans les locaux de restauration gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il en est de même pour les élèves du collège Jean Moulin de Poitiers qui déjeunent à la restauration du Lycée Professionnel Réaumur, mitoyen de leur établissement.



De plus, depuis 1989, le collège Joachim du Bellay de Loudun ne produit pas les repas des élèves sur place mais bénéficie de la livraison des repas en liaison chaude par la cuisine centrale du Lycée Professionnel Marc Godrie de Loudun.

La politique du Département en matière de restauration scolaire se décline autour de 4 axes :

**1 ■ La garantie de l'hygiène et de la sécurité alimentaires** grâce à la formation des agents exerçant en restauration et à la mise aux normes des équipements.

D'abord, les équipes de restauration bénéficient de l'accompagnement des services du Département sur les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ou d'évolution des pratiques professionnelles. Cet accompagnement se double de l'intervention de prestataires extérieurs dédiés aux audits de restauration et aux formations du personnel.

Ensuite, dans la perspective de maintenir le bon fonctionnement des matériels de restauration, les collèges reversent chaque année au Département de la Vienne 1,25% des recettes de demi-pension provenant des familles afin de financer un Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH). Ce fonds est reversé exclusivement aux collèges et est destiné *"à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement d'un établissement ainsi que, le cas échéant, toute dépense nécessaire à la continuité de ce service, à laquelle l'établissement ne serait pas en mesure de faire face"* (article 6 du décret du 4 septembre 1985 modifié par le décret du 6 octobre 2000).

Les dépenses prises en charge au titre du FCSH peuvent être :

- des réparations urgentes,
- des réparations liées à l'hygiène et au remplacement de matériel hors d'usage ainsi qu'à l'adjonction de matériel nouveau nécessaire au bon fonctionnement du service,
- de la participation à l'acquisition de petit matériel complémentaire ou d'appoint lors des opérations de réhabilitation, reconstruction ou extension de collèges existants,
- de la location de gros matériel de cuisine dans l'attente du remplacement de matériel hors service indispensable au fonctionnement de la demi-pension.

Depuis 2014, 53 K€ en moyenne ont été reversés chaque année aux collèges publics, notamment pour financer du matériel innovant et de meilleure performance énergétique ou prendre en charge des réparations onéreuses.

**2 ■ L'introduction régulière et pérenne de produits alimentaires locaux** et/ou bio dans les menus. À ce titre, le Département a adhéré en juin 2016 à l'association **AgriLocal**.

### Les enjeux

Le Département souhaite valoriser la production agricole locale dans la restauration collective.



Dans un contexte de crise agricole, l'objectif est double :

- répondre à la demande sociétale de consommation de produits locaux et de qualité,
- créer de la valeur ajoutée économique pour les exploitations agricoles de la Vienne.

### Le principe de fonctionnement de la plateforme AgriLocal86

La mise en place du service AgriLocal sur le territoire de la Vienne nécessite l'adhésion du Département à l'association AgriLocal. Le service est ensuite proposé gratuitement aux fournisseurs et acheteurs par la collectivité. Avec AgriLocal86, fournisseurs et acheteurs sont géo-référencés dans une base de données exhaustive, pour permettre un approvisionnement de proximité, qu'il s'agisse de produits biologiques ou non.

Chaque producteur dispose également d'une page personnelle pour présenter son entreprise et mettre en valeur ses produits. Le principe est simple : les acheteurs lancent leurs consultations de produits alimentaires sur la plate-forme et les producteurs intéressés peuvent répondre en ligne. Les producteurs peuvent également proposer directement aux acheteurs leurs produits. La collectivité qui adhère à l'association AgriLocal bénéficie également de la mise à disposition de tous les outils développés par l'association, comme les guides fournisseurs/acheteurs, l'assistance informatique ainsi que la possibilité de participer à des événements à dimension nationale...

### Le déploiement du dispositif

En janvier 2017, la plateforme **agrilocal86.fr** a officiellement été lancée.

Après une phase d'expérimentation de 6 mois auprès de 8 collèges et 35 fournisseurs, 20% de produits locaux ont été commandés, doublant ainsi l'approvisionnement de proximité dans l'assiette des collégiens. Aussi, au vu des résultats encourageants de cette expérimentation, et face à la nécessité de créer des dynamiques territoriales au-delà des collèges, le dispositif a été déployé dans l'ensemble des collèges publics mais également pour tous les autres acheteurs (EHPAD, communes pour les primaires, collèges privés et lycées...) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Des sessions d'information et de formations sont mises en place par le Département afin d'optimiser le déploiement de la plateforme AgriLocal86 sur tout le territoire.

### **3 ■ La mise en place d'actions éducatives auprès des élèves**

Le développement de la plateforme AgriLocal86 est au cœur d'une démarche plus globale, visant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et la valorisation des biodéchets, l'éducation au goût, le retour à la saisonnalité, l'équilibre nutritionnel et la valorisation du territoire et de ses richesses.

Depuis 2008, le Département de la Vienne a valorisé les produits issus de l'agriculture locale dans l'ensemble des collèges par le biais de l'opération "Repas citoyen" en proposant un repas composé de produits locaux.

En 2017, afin de sensibiliser les élèves aux thématiques d'approvisionnement de proximité, de saisonnalité et d'alimentation durable, et d'accompagner le déploiement de la plateforme Agrilocal86, le Département a confié aux Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Val de Gartempe et Seuil-du-Poitou la mission d'assurer des activités pédagogiques : interventions au moment du repas, visites de ferme ou d'exploitation agricole, jeux éducatifs pendant une heure de classe.

#### **4 ■ La lutte contre le gaspillage alimentaire**

En conformité avec les dispositions de la loi Grenelle 2 qui impose le tri et la valorisation des biodéchets par les "producteurs" produisant plus de 10 tonnes par an, le Département de la Vienne a engagé depuis juin 2016 une action de prévention et de valorisation des biodéchets dans 15 des 34 collèges publics du Département (7 au cours de l'année scolaire 2016-2017, 8 autres au cours de l'année scolaire 2017-2018).

##### **Une action efficace**

Dans chaque collège, des équipes-projets sont constituées et rassemblent le principal et/ou le gestionnaire, des agents, des enseignants, parfois des élèves, voire des parents d'élèves, et la collectivité locale responsable de la collecte des déchets. Dans tous les collèges, des actions ont été mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire, trier les déchets en cuisine et au réfectoire et composter.

##### **Réduction du gaspillage alimentaire**

Les restes de repas jetés peuvent représenter plus du tiers des aliments cuisinés dans un collège. Pour les équipes de cuisine et de plonge dans les collèges, réduire le gaspillage alimentaire est une nécessité à la fois écologique, éthique et économique. Pour autant, lutter contre le gaspillage alimentaire demande une véritable mobilisation des équipes car les actions à mettre en œuvre sont nombreuses et variées.

##### **De nombreuses actions nouvelles**

En anticipant au mieux le nombre de convives, en utilisant une cellule de refroidissement, en accommodant les restes, les équipes de cuisines limitent le gaspillage alimentaire. Mais le moment crucial reste la distribution du repas. Distribuer de la nourriture qui ne sera pas consommée est en effet la première cause de gaspillage alimentaire.

Les élèves sont donc encouragés à se servir en fonction de leur appétit, grâce à des bars à salade pour les entrées, ou avec des jetons de couleur, qui leur permettent d'indiquer à l'équipe de cuisine la quantité de plat principal souhaitée. Le choix des recettes est également important, pour allier diversité alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire.

## Nourrir les chiens avec les restes alimentaires

De nombreux collèges ont choisi de donner tout ou partie des restes alimentaires à un éleveur de chiens (le plus souvent chiens de chasse). Au plan réglementaire, l'éleveur bénéficie d'un agrément de la préfecture et une convention lie le collège et l'éleveur. L'enlèvement des restes alimentaires est à la charge de l'éleveur, qui bénéficie ainsi de nourriture pour sa meute. Le collège dispose ainsi d'une solution gratuite de valorisation des biodéchets.

## Broyer et composter

Des composteurs ont été installés, après que les agents et gestionnaires aient bénéficié d'une formation au compostage. Tous les établissements les utilisent pour les restes de préparation de repas, quelques tontes chaque année et les feuilles à l'automne. Dans tous les collèges, les composteurs ont également une vocation pédagogique.

### **Composteurs rotatifs : une expérimentation réussie**

Le Département a équipé un collège volontaire avec 4 composteurs rotatifs. Les résultats de l'expérimentation sont positifs. Dans les composteurs rotatifs du collège Bellevue de Dangé-Saint-Romain, les biodéchets des 300 convives se transforment en 4 à 6 semaines en pré-compost qui mûrit ensuite dans un composteur traditionnel.

### **Vers une tarification harmonisée et sociale dans les restaurants scolaires**

Conformément à la loi du 13 août 2004, et aux dispositions du code de l'Éducation, le Département fixe chaque année, en lien avec les établissements, les tarifs applicables aux différentes catégories d'usagers des services de restauration scolaire.

## Synthèse des tarifs appliqués dans les collèges en 2017 :

	Demi-pension (sans mercredi)		Demi-pension (avec mercredi)	
	Forfait annuel	Prix journalier	Forfait annuel	Prix journalier
<b>moyenne</b>	<b>410,68€</b>	<b>2,89€</b>	<b>464,57€</b>	<b>2,60€</b>

**Il est important de souligner que le tarif payé par les familles ne représente pas le coût de revient réel de production d'un repas qui s'établit autour de 8 €**, celui-ci incluant, notamment, le coût des denrées, les fluides, les contrats divers, les réparations, le petit matériel, la totalité des rémunérations de personnel, et l'amortissement des investissements lourds et des matériels.

## Le Département souhaite mettre en place des pratiques de restauration communes à l'ensemble des collèges

La tarification unique, quel que soit le collège public fréquenté, trouve son fondement dans l'égalité de traitement des collégiens sur l'ensemble du territoire.

Harmoniser les tarifs (élèves, externes et commensaux) est techniquement possible à mettre en œuvre. Le cas échéant, l'application de cette disposition prendra plusieurs années (2 ou 3 ans) afin de lisser l'impact sur les familles s'acquittant aujourd'hui d'un forfait inférieur au forfait cible.



Toutefois, cette mesure paraît plus simple qu'elle ne l'est en réalité, car chaque collègue a défini au fil des années son propre équilibre financier en fonction de ses caractéristiques en termes de locaux, d'équipements, de personnels, et de ses contraintes locales d'approvisionnement notamment. Modifier de manière importante le tarif va nécessiter un ajustement de tous les autres curseurs à l'exception de celui de la qualité des repas qui ne peut pas souffrir de dégradation.

En outre, des éléments connexes sont à intégrer dans la réflexion sur les tarifs de restauration :

- le développement du recours aux produits locaux dans le cadre des circuits courts, et l'augmentation du coût dans l'assiette en résultant,
- l'instauration d'un coût minimal à mettre dans l'assiette,
- la recherche du taux optimal de reversement du service de restauration à destination du service général entre les collèges, qui, s'il est trop important, peut grever les dépenses de denrées alimentaires,
- la réflexion sur une approche sociale des tarifs appliqués aux familles.

Le Département organise des groupes de travail au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour définir les modalités de mise en place de la tarification unique des restaurants scolaires, qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## ATTEE : une ressource

### Dans les collèges publics, les Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement sont gérés par le Département

Près de 300 agents techniques du Département assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des 33 collèges. En effet, aucun personnel du Département n'intervient au collège Jean Moulin de Montmorillon, dont les locaux sont maintenus et entretenus par les agents gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

### Déploiement des moyens humains dans les 33 collèges

Afin de répartir équitablement les moyens humains en fonction des besoins des établissements, le Département tient compte de deux critères :

- la surface à nettoyer des établissements : toutes les surfaces à entretenir sont comptabilisées, suite à quoi le Département applique des cadences de travail adaptées pour chaque type de salle. Ce calcul détermine le nombre d'agents polyvalents nécessaires pour assurer les missions d'entretien des locaux.
- les effectifs d'élèves : afin de permettre au personnel de restauration d'assurer la production d'une restauration de qualité, à base de produits locaux et faits-maison, le Département s'appuie sur un ratio tenant compte du nombre de rationnaires accueillis chaque jour au restaurant scolaire.

Compris entre 4 et 15 en fonction de la taille des établissements, les agents font partie de la communauté éducative et à ce titre, ont un rôle éducatif important auprès des élèves.

En effet, dans chaque collège, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui participent à l'accomplissement des missions du service public de l'éducation. Elle réunit les personnels de l'établissement, les parents d'élèves, les agents des collectivités territoriales compétentes ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux.

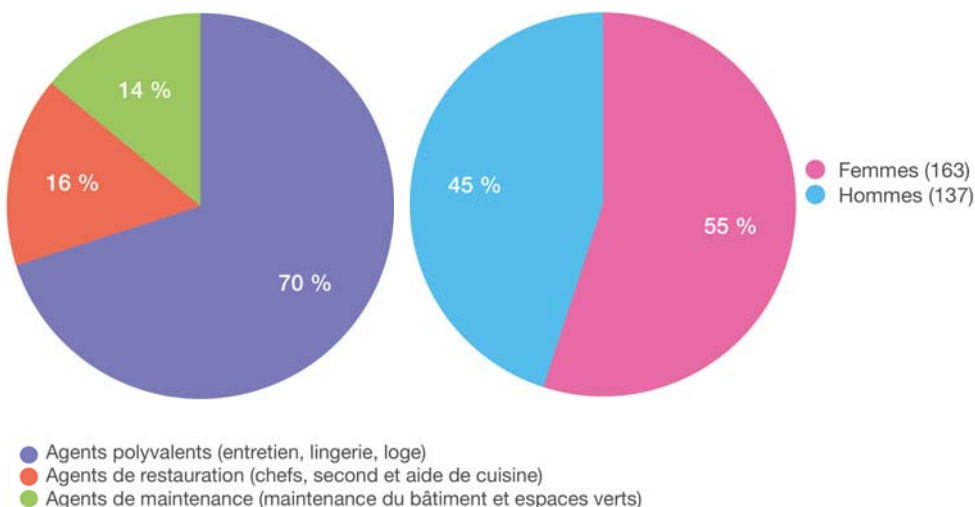
En qualité de membres de la communauté éducative, les agents du Département doivent :

- assurer la surveillance et la sécurité des élèves en toutes circonstances,
- respecter et faire respecter par les élèves l'ensemble du règlement intérieur de l'école,
- appliquer le devoir de neutralité et de discrétion,
- respecter les personnes et leurs convictions,
- s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou des familles ou qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

## Composition des équipes techniques

### Quelques chiffres

- Nombre d'agents titulaires, stagiaires et contrats aidés :  
300 agents pour environ 290 équivalent temps plein (ETP)
- Masse salariale de l'ensemble de ces agents = plus de 8,6 M€ par an
- Moyenne d'âge : 50 ans



Les collèges disposent tous a minima :

- d'un chef de cuisine, responsable de la production culinaire et du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire,
- d'un agent de maintenance, chargé de l'entretien courant des bâtiments et des installations ainsi que de l'entretien des espaces verts,
- de plusieurs agents polyvalents d'entretien et de restauration, chargés de l'entretien des salles et des circulations mais également de l'aide à la préparation et au service des repas et au nettoyage de la vaisselle ou aux tâches de lingerie.

En fonction du nombre d'élèves accueillis ou de leur particularité, certains établissements disposent également d'un personnel chargé de l'accueil des familles ou des usagers extérieurs et du standard téléphonique.

### Suivi et accompagnement des personnels par le Département

Le Département assure le recrutement, la formation, le suivi de carrière et l'évolution professionnelle des agents intervenant dans les collèges.

De même, le Département investit afin d'assurer des conditions de travail favorables aux agents des collèges en finançant :

- des subventions à destination des collèges pour l'achat d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail à destination des agents, garantie de leur sécurité au travail,
- des dotations de matériels de nettoyage innovants (autolaveuse, monobrosse, aspirateur dorsal, kit vitres, plateforme roulante individuelle, chariot de ménage avec technologie de pré-imprégnation...), qui allègent la pénibilité des tâches effectuées quotidiennement,
- la rémunération des personnels contractuels afin de remplacer les agents absents ou de pallier des restrictions médicales importantes.

Enfin, les services du Département accompagnent les agents des collèges dans leurs pratiques professionnelles afin de développer des techniques et des matériels de travail qui garantissent le maintien de la santé des personnels.

### **Dans les collèges privés : le financement de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service**

Conformément aux dispositions de la Loi "Debré" du 31 décembre 1959 et à celles du code de l'Éducation, les départements doivent notamment verser aux collèges privés sous contrat d'association une contribution calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants. Cette contribution est calculée par rapport aux dépenses de fonctionnement des collèges publics, puis majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ce personnel de droit privé et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

Pour l'année 2017, le Département a financé 1,06 M€ pour la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service intervenant dans les 11 collèges privés.



# Financement du fonctionnement des collèges

## ***Dans les collèges publics : la dotation globale de fonctionnement***

Depuis la loi du 13 août 2004, le département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves.

Dans ces conditions, le Département finance chaque année l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

Le calcul de la dotation globale de fonctionnement de chaque collège s'articule en deux parties pour distinguer, d'une part, une dotation « socle » couvrant les dépenses de fonctionnement obligatoires de chaque établissement et, d'autre part, un système de déductions et de bonifications en fonction de la situation de chaque collège, de ses réserves financières ainsi que de ses particularités et de ses pratiques.

En 2017, les 34 collèges publics se sont partagés une enveloppe budgétaire de 3,686 M€. Les dotations s'étendent entre 51 495€ et 192 895€ en fonction des divers critères de calcul.

## ***Dans les collèges privés***

La contribution aux dépenses de fonctionnement des 11 collèges privés s'élève à 882 640€ en 2017



## Aides aux familles : les bourses départementales

Chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne peut bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 40 € à 100 € par année scolaire.

Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.

4 423 collégiens ont bénéficié de cette bourse départementale pour l'année scolaire 2016/2017.

90% des collégiens aidés sont scolarisés dans un collège public.

Une réflexion est actuellement en cours pour une évolution de ce dispositif sans remise en cause de l'aide apportée aux familles.



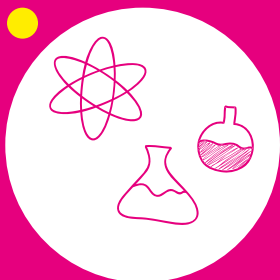
## Aides éducatives et accompagnement de la scolarité

Le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire ou secondaire.

On peut citer par exemple :

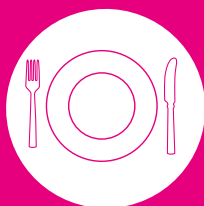
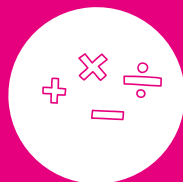
- les Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne pour l'organisation de classes de découverte ou le financement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) pour les enfants malades ou temporairement empêchés,
- l'école de l'ADN, pour le déroulement d'ateliers scientifiques et techniques afin d'initier et d'informer les collégiens sur les avancées de la biologie,
- le soutien au Programme de Réussite Educative de la ville de Poitiers.

Prochainement de nouvelles propositions vont être soumises aux élus afin d'accompagner davantage les élèves sur la voie de la réussite scolaire.



# ANNEXES

## 34 collèges publics







## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 7,1 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jules Verne.

### Principales réalisations :

- Reconstruction du collège en 1998
- Protection des parois vitrées du foyer, de la vie scolaire, et de salles dans la partie administration en 2007
- Réfection de l'étanchéité en toiture terrasse en 2012
- Remplacement de vitrages du foyer élèves en 2013 et 2014
- Mise en conformité de l'ascenseur en 2013
- Installation d'un serveur téléphonique en 2013
- Installation de trois caissons d'extraction d'air de nouvelle génération et travaux connexes en 2013
- Travaux d'étanchéité sur la toiture-terrasse du bâtiment principal suite à un orage de grêle en 2014
- Installation de garde-corps complémentaires pour améliorer la sécurité du public en 2015
- Aménagement d'un espace réception rencontre parents en 2016

### De plus, 35 500€ ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Étude de faisabilité pour la mise aux normes du réseau informatique
- Acquisition de mobilier
- Remplacement du portier vidéo
- Remplacement de portes extérieures "issues de secours"
- Réfection ponctuelle de l'étanchéité
- Remplacement de vitrages suite à des actes d'incivilité
- Dépose d'une chaudière et travaux connexes pour faciliter le raccordement au réseau de chaleur de Grand Poitiers.

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (160 000 €)

- 2022 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 109 566 € en 2014 (488 élèves)
- 110 662 € en 2015 (479 élèves)
- 114 735 € en 2016 (498 élèves)
- 122 337 € en 2017 (488 élèves à la rentrée 2017)
- **121 034 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 100 ordinateurs** à la disposition des élèves. Environ 358 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 1,55 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Romain Rolland.

### Principales réalisations :

- Réfection des sanitaires élèves en 2003
- Remplacement des menuiseries extérieures dans le bâtiment de technologie en 2006
- Réfection complète de la chaufferie en 2007
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2008, 2009 et 2010
- Remplacement des installations téléphoniques en 2008
- Réhabilitation d'une salle de sciences située dans le bâtiment principal en 2009-2011
- Transformation d'une ancienne salle de sciences en salle de permanence et local ATI en 2012
- Réfection de la toiture-terrasse d'un préfabriqué en 2013
- Travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment principal en 2014
- Réfection de plafonds suspendus y compris réfection de l'éclairage et de l'électricité dans les salles 18 et 19 (1 bloc) en 2016
- Acquisition de mobilier pour une salle de classe en 2016

### De plus, 73 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Réfection totale de la salle d'arts plastiques
- Réfection de 3 naissances d'eaux pluviales dans le bâtiment technologie
- Travaux faisant suite à la dernière commission de sécurité

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (150 000 €)

- 2022 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 51 798 € en 2014 (153 élèves)
- 52 834 € en 2015 (157 élèves)
- 53 682 € en 2016 (150 élèves)
- 51 497 € en 2017 (151 élèves à la rentrée 2017)
- **49 043 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 70 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 282 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 5,2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège George Sand.

### Principales réalisations :

- Construction d'un bâtiment en remplacement de préfabriqués en 1996-1997
- Restructuration des salles de technologie en 2001
- Réfection de la chaufferie en 2005
- Remplacement des fenêtres en 2005-2007
- Étude projet de restructuration de la demi-pension et réaménagement de la vie scolaire et du CDI en 2009-2010
- Classe relais : réaménagement dans un ancien préfabriqué en 2011
- Travaux urgents de rénovation des locaux et équipement de cuisine en 2012
- Travaux de sécurité suite au dernier passage de la Commission de Sécurité (SSI, électricité, portes CF) en 2013
- Installation d'une clôture à l'arrière du collège y compris portails en 2015
- Installation d'une vitrine réfrigérée sur la ligne de self, d'une armoire de maintien en température et travaux connexes en 2016
- Acquisition de mobilier scolaire pour trois salles en 2016

## De plus, 85 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Réparations d'une casquette en béton
- Motorisation du portail et installation d'un portier vidéo impasse L. Pergaud
- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), remplacement des sonneries inter-cours
- Installation de détecteurs de présence complémentaires dans les circulations
- Réfection ponctuelle des toitures-terrasses
- Mise en conformité électrique et remplacement de matériel en chaufferie
- Remplacement d'un tronçon de chauffage dans les bâtiments externat et demi-pension

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (2,08 M€)

- 2018 et 2019 : réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 140 000 € en 2015 (506 élèves)
- 141 500 € en 2016 (515 élèves)
- 149 284 € en 2017 (552 élèves à la rentrée 2017)
- **150 704 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 119 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 500 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 3,7 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Macé.

### Principales réalisations :

- Construction de l'atelier de technologie en 1986-1987
- Restructuration partielle du collège en 1994
- Réaménagement d'un pôle de technologie en 2001
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment B en 2003
- Réfection de plafonds de salles de classe en 2005
- Réfection des sanitaires élèves en 2007 et 2008
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2008-2009
- Remplacement des réseaux d'eau et de chauffage, avec calorifugeage en vide-sanitaire du bâtiment B en 2011
- Création d'une nouvelle entrée des élèves en 2012
- Rénovation de l'appartement du principal en 2012
- Réfection du plateau sportif en 2014
- Réfection des toitures-terrasse y compris étanchéité des bâtiments A et B en 2015
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo côté rue des Loges et remplacement de la porte d'entrée principale du bâtiment demi-pension en 2016

## De plus, 103 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Remplacement de matériels en chaufferie
- Mise en conformité électrique
- Travaux de mise en sécurité incendie suite à la commission de sécurité
- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), remplacement des sonneries inter-cours
- Remplacement de la centrale technique d'air située en toiture-terrasse du bâtiment demi-pension et de la régulation de chauffage correspondante
- Étude de faisabilité relative à la mise en conformité incendie suite au dernier passage de la Commission de sécurité
- Remplacement de matériels de chauffage de nouvelle génération

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (570 000€)

- 2022 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 92 319 € en 2014 (368 élèves)
- 94 165 € en 2015 (391 élèves)
- 95 276 € en 2016 (406 élèves)
- 90 822 € en 2017 (375 élèves à la rentrée 2017)
- **85 373 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 96 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 390 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement de deux classes mobiles de 15 tablettes à la rentrée 2017 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation (Appel à projets 2016-2017).**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 6,9 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège René Descartes.

### Principales réalisations :

- Reconstruction de l'espace de restauration en 1989-1991
- Aménagement d'un espace de technologie en 1996
- Réfection des salles de sciences et de la Cour d'Honneur en 2003
- Construction d'un bloc sanitaire garçons et filles en 2006
- Mise aux normes de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 2008
- Remplacement de menuiseries extérieures, réhabilitation des circulations en 2009
- Aménagement des locaux pour l'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) en 2009 (devenues depuis Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).
- Travaux de mise en conformité incendie en 2011
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège en 2012
- Remplacement de menuiseries des salles d'études en 2012
- Isolation des combles du bâtiment d'externat y compris travaux de protection de la charpente métallique en 2013
- Ravalement des façades Cour d'Honneur, remplacement des menuiseries en 2014
- Mise en conformité électrique
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo en 2016

## De plus, 94 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Remplacement d'un circulateur double du réseau de chauffage du bâtiment principal et dans la chaufferie
- Mise en conformité électrique
- Réfection ponctuelle de couvertures en ardoise
- Remplacement d'un tronçon de clôture, d'un portail côté gare y compris installation d'un pare ballon
- Réfection de deux logements de fonction
- Étude de faisabilité relative à la mise en conformité des réseaux d'assainissement
- Remplacement d'organes de sécurité et mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment demi-pension

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (6,45 M€)

- 2022-2023 : reconstruction du bâtiment dédié à la technologie avec aliénation des espaces et bâtiments à l'arrière du collège, réhabilitation de la demi-pension, réfection de la cour et du plateau sportif, mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 183 444 € en 2014 (685 élèves)
- 185 278 € en 2015 (656 élèves)
- 187 324 € en 2016 (655 élèves)
- 175 032 € en 2017 (632 élèves à la rentrée 2017)
- **169 657 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 180 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 530 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 7,8 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Gérard Philippe.

### Principales réalisations :

- Construction de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et de la salle de réunion
- Extension du collège et aménagement des salles de technologie en 2002
- Réfection de la chaufferie en 2006
- Construction de l'espace restauration en 2009
- Réfection des couvertures des bâtiments A et B externat en 2014
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo en 2016
- Rénovation des toitures des bâtiments C, D et E en 2016

## De plus, 94 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Remplacement de portes extérieures de différents bâtiments
- Installation d'un extracteur d'air ambiant dans le local plonge
- Aménagement pédagogique de l'atelier menuiserie SEGPA
- Remplacement de portes coupe-feu dégradées, y compris remplacements des accessoires
- Protection des chevrons de rive en zinc
- Remplacement de la pompe de bouclage d'eau chaude sanitaire et d'un tronçon de canalisation
- Remplacement d'un organe de sécurité sur circuit frigorigène de la pompe à chaleur du bâtiment demi-pension
- Travaux de réparation suite à des actes d'incivilité
- Installation de portes coupe-feu et d'un plafond suspendu dans la salle de réunion
- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) avec extension de haut-parleurs

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (570 000€)

- 2024 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 158 954 € en 2014 (855 élèves)
- 161 338 € en 2015 (819 élèves)
- 162 951 € en 2016 (777 élèves)
- 169 476 € en 2017 (786 élèves à la rentrée 2017)
- **173 526 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 140 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 550 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4,3 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Camille Claudel.

### Principales réalisations :

- Restructuration de la demi-pension en 2002
- Réfection de la chaufferie en 2003
- Réhabilitation du rez-de-chaussée en 2004-2005
- Réhabilitation de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 2006-2007
- Réhabilitation de 8 salles de classe en 2009 et 2010
- Pose de revêtement de sol acoustique dans les circulations du 2<sup>ème</sup> étage en 2011
- Réparation du réseau d'eau potable en cuisine et des tuyaux d'eaux usées en chaufferie en 2012
- Mise en conformité de l'ascenseur en 2013
- Installation de clôtures en contrebas du gymnase et d'un pare-ballon assurant la fonction de garde-corps en 2014
- Création d'un abri à vélo clôturé en 2016

### De plus, 76 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation d'un abri modulaire pour vélo
- Remplacement d'un tronçon du réseau d'eau potable en plénum du rez-de-jardin
- Travaux de mise en conformité électrique suite au passage du bureau de contrôle
- Travaux de mise en sécurité incendie (Commission de Sécurité)
- Réparation des bétons de la cheminée principale y compris imperméabilisation
- Installation d'un portier vidéo sur le portail d'entrée
- Remplacement d'une sauteuse en cuisine

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (760 000€)

- 2018 et 2019 : réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage, salles de sciences et de technologie, et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 100 042 € en 2014 (279 élèves)
- 100 542 € en 2015 (280 élèves)
- 104 107 € en 2016 (265 élèves)
- 109 524 € en 2017 (270 élèves à la rentrée 2017)
- **108 854 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 80 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 320 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement de deux classes mobiles de 15 tablettes à la rentrée 2017 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4,1 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège André Brouillet.

### Principales réalisations :

- Reconstruction de l'externat, de la demi-pension et de l'administration entre 1996 et 2001
- Remplacement de gros matériels de cuisine en 2006
- Câblage et équipement en mobilier des salles informatiques et de technologie en 2007
- Réhabilitation des sanitaires extérieurs des élèves en 2009
- Travaux d'aménagement de la demi-pension et acquisition de matériels de cuisine pour l'accueil des élèves des écoles primaire et maternelle en 2009
- Aménagement sécuritaire du parking en 2010
- Remplacement de portes issues de secours du bâtiment demi-pension en 2012
- Raccordement du collège au réseau de chaleur bois alimenté par une chaufferie mis en œuvre par la Communauté de Communes en 2013
- Rénovation de la laverie en 2014
- Mise en conformité du réseau informatique en 2015
- Installation d'un portier vidéo sur le portail d'entrée en 2016
- Acquisition de mobilier scolaire pour 2 salles de classe en 2016

## De plus, 31 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Travaux d'amélioration acoustique de la salle de musique
- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Remplacement du standard téléphonique
- Travaux de réparations suite à des actes d'incivilité
- Remplacement du moteur d'extraction de la hotte de cuisine et d'un vase d'expansion en chaufferie
- Réfection ponctuelle des sanitaires des élèves

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (50 000€)

- 2023 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 60 668 € en 2014 (275 élèves)
- 61 881 € en 2015 (243 élèves)
- 62 670 € en 2016 (225 élèves)
- 68 409 € en 2017 (231 élèves à la rentrée 2017)
- **64 650 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 79 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 340 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Bellevue.

### Principales réalisations :

- Restructuration du collège en 1991
- Isolation des façades en 1992 et 1993
- Restructuration de la demi-pension en 1998
- Aménagement du plateau sportif en 2001
- Réfection des sanitaires élèves en 2007 et 2008
- Rénovation complète de la chaufferie en 2009
- Rénovation de la salle des professeurs et de la salle de permanence en 2010
- Création de rampes pour handicapés en sorties de bâtiments en 2011
- Réaménagement du secteur technologie en 2012
- Remplacement de volets roulants (avec commande électrique) du bâtiment Technologie et CDI en 2014
- Aménagement de la desserte en cuisine en 2016
- Installation de portails électriques y compris un portier vidéo en 2016

## De plus, 55 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation de projecteurs extérieurs côté cour de récréation et mise en conformité électrique
- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Travaux de mise en sécurité incendie (Commission de Sécurité)
- Remplacement de deux blocs portes extérieurs sous le préau
- Installation d'une main courante dans l'escalier du bâtiment demi-pension
- Remplacement du moteur de ventilateur dans les combles du bâtiment externat
- Étude de faisabilité pour la restructuration de la laverie et de son environnement
- Remplacement des panneaux isothermes de la chambre froide positive

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (224 000€)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 73 668 € en 2014 (336 élèves)
- 75 141 € en 2015 (319 élèves)
- 76 077 € en 2016 (293 élèves)
- 73 939 € en 2017 (287 élèves à la rentrée 2017)
- **77 485 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 75 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 300 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,8 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Jaurès.

### Principales réalisations :

- Restructuration du collège en 1994
- Réhabilitation de la demi-pension en 1996-1997
- Réfection de la cour de service et du parking en 2000
- Réaménagement du bâtiment administratif et des logements en 2003
- Réhabilitation des 3 salles de sciences en 2007 et 2008
- Réhabilitation de salles de classe en 2009
- Extension d'une salle à manger et réaménagement des locaux de technologie en 2010
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2012
- Création d'une zone de préparation froide, d'une chambre froide et rénovation de la laverie en 2013-2014
- Remplacement d'une sauteuse et adaptation du piano en cuisine en 2016
- Remplacement du bac à graisses en 2016

## De plus, 72 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation d'un portier vidéo et modification de l'entrée principale du public
- Acquisition de mobilier scolaire pour trois salles de cours
- Remplacement de cartes électroniques sur l'ascenseur et le four
- Réfection de la cloison derrière le piano en cuisine y compris faïence
- Etude de faisabilité pour traiter les problèmes de décollement de carrelage, de faïence en cuisine et restructuration du bâtiment demi-pension
- Réparation de volets roulants dans les salles de cours du bâtiment externat
- Installation d'un diffuseur sonore complémentaire pour le système de sécurité incendie
- Remplacement d'un fourreau détérioré entre deux bâtiments pour complément de sonorisation

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (224 000€)

- 2021 et 2022 : réhabilitation d'un ancien atelier, construction d'un préau et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 91 554 € en 2014 (490 élèves)
- 94 301 € en 2015 (479 élèves)
- 95 573 € en 2016 (470 élèves)
- 89 087 € en 2017 (464 élèves à la rentrée 2017)
- **87 800 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 130 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 410 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 13 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Saint-Exupéry.

### Principales réalisations :

- Restructuration partielle du collège en 1994
- Construction de bâtiments neufs affectés aux sciences et à la technologie entre 1994 et 1997
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse zone n°2 du bâtiment modulaire en 2002
- Rénovation des logements de fonction en 2005-2006
- Installation d'un four mixte en 2008
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2009
- Fourniture de mobilier pour le CDI et pour 5 classes en 2010
- Travaux de remplacement de matériels dans la chaufferie principale et la sous-station en 2012
- Remplacement d'un tronçon de réseau d'eau potable avec installation de vannes d'isolement et compteurs en 2013
- **Construction de la nouvelle demi-pension entre 2013 et 2014**
- **Restructuration des bâtiments de l'externat en 2016**

**De plus, 2,64 M€ ont été attribués au collège en 2017** pour poursuivre la restructuration des bâtiments externat **pour un montant total d'opération de 10,3 M€ (2014-2018).**

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 116 008 € en 2014 (731 élèves)
- 121 808 € en 2015 (716 élèves)
- 123 986 € en 2016 (703 élèves)
- 128 293 € en 2017 (720 élèves à la rentrée 2017)
- **125 360 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 160 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 470 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège René Cassin.

### Principales réalisations :

- Travaux de sécurité de 1993 à 1995
- Aménagement de la salle de technologie en 1996
- Restructuration du bâtiment demi-pension en 2000-2001
- Réhabilitation et extension des bâtiments externat, administration et des logements de 2002 à 2004
- Installation d'une clôture côté technologie en 2008
- Réhabilitation des cages d'escalier du bâtiment externat en 2010
- Réfection de l'escalier extérieur d'accès au bâtiment administration en 2013
- Remplacement de portes à grand trafic en 2015
- Transfert de l'atelier de technologie dans le bâtiment externat au rez-de-chaussée salles 3 et 4 et acquisition de mobilier de technologie en 2016
- Acquisition de mobilier scolaire pour 2 salles de classe en 2016

### De plus, 43 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation d'un plafond isolant sous préau
- Réfection du sol du CDI
- Traitement antidérapant de l'escalier d'accès aux vestiaires des agents territoriaux
- Installation d'une rocade informatique pour améliorer l'infrastructure du réseau

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (140 000€)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 56 427 € en 2014 (207 élèves)
- 57 556 € en 2015 (181 élèves)
- 58 164 € en 2016 (188 élèves)
- 54 373 € en 2017 (204 élèves à la rentrée 2017)
- **55 963 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 60 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 290 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement de deux classes mobiles de 15 tablettes à la rentrée 2017 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation (Appel à projets 2016-2017).**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 2,50 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Dr. Léon Huet.

### Principales réalisations :

- Construction de la demi-pension en 1986-1987
- Restructuration et extension du collège en 1997-1998
- Remplacement des menuiseries extérieures en 2004
- Rénovation de la laverie en 2007
- Remplacement et réorganisation de la ligne de self en 2010
- Réhabilitation de la demi-pension en 2013
- Remplacement de panneaux de clôture et installation d'un garde-corps entre les deux cours de récréation en remplacement d'un grillage en 2016
- Remplacement des régulations de chauffage en 2016

### De plus, 97 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation d'un portillon avec visiophone sur l'entrée principale élèves
- Remplacement d'une vanne 3 voies motorisée sur le circuit « salle de classe »
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrace du bâtiment demi-pension
- Travaux de mise en conformité électrique

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (370 000€)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 57 618 € en 2014 (237 élèves)
- 58 750 € en 2015 (222 élèves)
- 58 728 € en 2016 (209 élèves)
- 54 828 € en 2017 (213 élèves à la rentrée 2017)
- **51 538 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 75 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 280 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 11 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Arthur Rimbaud.

### Principales réalisations :

- Reconstruction du collège en 1990
- Création d'une laverie-légumerie et remplacement du lave-vaisselle en cuisine en 2003
- Installation et équipement mobilier de salles modulaires pour augmenter la capacité d'accueil du collège en 2007
- Installation d'un four mixte en 2008
- Remplacement d'une marmite bain marie et agrandissement de la hotte d'extraction en cuisine en 2009
- Installation de 2 salles de classes modulaires supplémentaires en 2009
- Acquisition d'un lave-batteries à granules en 2010
- Remplacement de menuiseries extérieures du bâtiment externat en 2010
- Rénovation des sanitaires élèves et de la voirie en 2011
- Mise en conformité et travaux de sécurité électrique en 2012
- **Restructuration et extension du collège entre 2013 et 2015**
- **Restructuration de la demi-pension, du préau et du pôle technologie avec accessibilité totale en 2016**

**La restructuration de l'établissement commencée en 2013 et achevée en 2016 a mobilisé un budget total de 8,7 millions d'euros.**

**De plus, 23 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :**

- Installation d'une clôture séparative côté infirmerie
- Remplacement de vitrages et installation de signalétique dans l'établissement
- Mise en conformité et accessibilité de l'ascenseur
- Travaux de réparation suite à des actes d'incivilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 81 085 € en 2014 (423 élèves)
- 85 139 € en 2015 (430 élèves)
- 88 545 € en 2016 (400 élèves)
- 84 424 € en 2017 (405 élèves à la rentrée 2017)
- **90 511 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Près de 110 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 280 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement de deux classes mobiles de 15 tablettes à la rentrée 2017 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation (Appel à projet 2016-2017).**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 4,5 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Arsène Lambert.

### Principales réalisations :

- Construction d'un préau à l'entrée du réfectoire en 1996
- Réfection de l'étanchéité du bâtiment B en 2002
- Changement des ouvertures de la façade nord du bâtiment externat en 2007
- Changement des menuiseries en 2008, 2009 et 2011
- Réhabilitation des salles de sciences en 2008 et 2009
- Installation de bâtiments modulaires provisoires et de mobilier scolaire supplémentaire, pour faire face à l'augmentation des effectifs en 2011
- Aménagement de la ligne de self et modification du piano central en cuisine en 2012
- Réaménagement des locaux de technologie en 2013
- Installation d'une chaudière fioul à condensation dans le bâtiment des sciences en 2015
- Remplacement du système de gestion technique des bâtiments (GTB) et installation de convecteurs nouvelle génération en 2016

**De plus, 2,162 M€ ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :**

- **Restructuration de la demi-pension, avec création d'un préau**
- **Mise aux normes d'accessibilité**
- Acquisition de mobilier scolaire

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 81 572 € en 2014 (522 élèves)
- 85 651 € en 2015 (528 élèves)
- 88 861 € en 2016 (510 élèves)
- 93 687 € en 2017 (509 élèves à la rentrée 2017)
- **101 140 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 110 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 390 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 10,6 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Joachim du Bellay.

### Principales réalisations :

- Construction de la surface de restauration en 1989
- Reconstruction du collège et de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) entre 2004 et 2006
- Installation de protections sur le préau pour abriter les élèves des intempéries en 2010
- Aménagement d'un auvent à la sortie de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 2011
- Réhabilitation de la laverie en 2012-2013
- Aménagement d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) à la rentrée 2015
- Réfection de menuiseries extérieures en 2015 et 2016
- Remplacement du préparateur d'eau chaude sanitaire de la demi-pension et remplacement d'une régulation de chauffage en 2016

### De plus, 22 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation d'une fibre optique entre le bâtiment demi-pension et le local serveur situé dans le bâtiment administratif
- Extension du réseau téléphonique vers la classe d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Installation d'un lecteur de badge à l'entrée principale du collège
- Réfection des menuiseries extérieures y compris installation de boutons moletés
- Remplacement des réseaux eau chaude et eau froide dans le local plonge depuis la sous station

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (110 000 €)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 145 934 € en 2015 (575 élèves)
- 147 393 € en 2016 (585 élèves)
- 157 651 € en 2017 (558 élèves à la rentrée 2017)
- **154 609 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 134 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 438 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,9 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Monnet.

### Principales réalisations :

- Restructuration de la cuisine en 2000
- Restructuration et agrandissement du pôle de technologie en 2003 et 2004
- Réfection des sanitaires élèves en 2005 et 2006
- Réhabilitation des salles de sciences en 2008 et 2009
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège en 2012
- Remplacement des portails extérieurs et travaux connexes en 2015
- Installation de carrelage antidérapant dans la zone cuisine en 2016

**De plus, 433 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :**

- **Réfection des couvertures des bâtiments A et B**
- **Rénovation de la laverie**
- Installation complémentaire de carrelage antidérapant dans la zone cuisine

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (1,16 millions d'euros)

- 2018-2019 : fin des travaux de réfection des couvertures des bâtiments A et B, construction d'un préau et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 85 370 € en 2014 (506 élèves)
- 86 811 € en 2015 (520 élèves)
- 87 803 € en 2016 (491 élèves)
- 95 879 € en 2017 (484 élèves à la rentrée 2017)
- **105 467 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 130 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 350 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,9 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Louise Michel.

### Principales réalisations :

- Reconstruction du collège entre 1986 et 1989
- Réfection complète de la chaufferie et passage à l'énergie gaz en 2008
- Remplacement de menuiseries extérieures du bâtiment ancien en 2009
- Réhabilitation et extension de la salle d'arts plastiques en 2009
- Réfection du réseau d'assainissement en 2010 et 2011
- Réfection des réseaux électriques et informatiques de la salle de technologie préfabriquée, du CDI et des locaux professeurs en 2012
- Aménagement d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) à la rentrée 2013
- Suite à l'orage de grêle en juin 2014, réfection totale de la toiture-terrasse du bâtiment ancien en 2015
- Réfection des bureaux administratifs en 2016

## De plus, 54 800€ ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation de volets roulants au rez-de-chaussée du bâtiment administratif
- Mise en conformité électrique
- Remplacement des luminaires extérieurs : éclairage de la cour de récréation
- Acquisition de mobilier pour l'espace administratif
- Remplacement de la régulation d'une armoire de la cuisine et d'un circulateur en chaufferie
- Remplacement de détecteurs de fumée dans atrium
- Administration et divers travaux de plomberie connexes
- Travaux de réparation suite à des actes d'incivilité

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (290 000 €)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 87 630 € en 2014 (362 élèves)
- 89 821 € en 2015 (364 élèves)
- 92 177 € en 2016 (360 élèves)
- 91 894 € en 2017 (374 élèves à la rentrée 2017)
- **94 844 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 76 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 325 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Georges David.

### Principales réalisations :

- Construction de l'atelier de technologie en 1987-1989
- Construction de la demi-pension en 1997-1999
- Aménagement de l'espace vie scolaire en 2000
- Réfection du plateau sportif en 2002
- Réhabilitation des salles de sciences en 2008 et 2009
- Création d'une classe complémentaire sous l'ancien préau en 2010
- Réfection des grilles extérieures et des portails en 2012
- Restauration du mur de soutènement constituant les remparts de Mirebeau en 2014 et 2015
- Rénovation de la laverie en 2016
- Confortement du sous-sol du plateau de sport en 2016
- Extension de la cour de récréation
- Installation d'une clôture et d'un portail en 2016

## De plus, 71 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Elagage sécuritaire des arbres
- Installation d'un portillon entre le plateau de sport et le bâtiment sciences
- Réparation ponctuelle de la toiture du bâtiment demi-pension
- Relevé des bâtiments par un géomètre
- Réfection d'un tronçon de clôture situé en haut de talus
- Remplacement du préparateur eau chaude sanitaire
- Installation d'un système de drainage au droit du talus, y compris travaux connexes d'assainissement intérieur

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (25 000 €)

- 2018 : réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation du collège

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 77 882 € en 2014 (388 élèves)
- 81 776 € en 2015 (385 élèves)
- 85 154 € en 2016 (378 élèves)
- 77 638 € en 2017 (352 élèves à la rentrée 2017)
- **72 980 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 105 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 280 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Moulin.

### Principales réalisations :

- Construction - extension - restructuration de 1992 à 1994
- Travaux de sécurité, réfection des carrelages, remplacement d'anciennes menuiseries et mur d'escalade en 2006
- Réfection de la régulation du chauffage et de la répartition des réseaux pour la maîtrise du temps de fonctionnement en 2007
- Reprise de l'étanchéité de la galerie et de la chaufferie, réhabilitation des eaux pluviales, eaux usées et eau potable en 2007
- Rénovation des vestiaires du gymnase en 2007
- Travaux de sécurité et réfection des colonnes d'eau froide et d'eau chaude en 2008
- Remplacement des menuiseries rez-de-chaussée de l'externat en 2008
- Remplacement du chauffage de l'internat et de l'externat en 2008
- Travaux sur les réseaux et mise en conformité des ascenseurs en 2010
- Travaux en cafétéria, foyer, salle de musique et aménagement du bâtiment F en 2010
- Mise aux normes des laboratoires de sciences en 2011
- Réfection des sanitaires des bâtiments internat et externat en 2011
- Remplacement du chauffage du bâtiment externat en 2012
- Mise aux normes du système de sécurité incendie en 2013

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 118 208 € en 2014 (378 élèves)
- 118 799 € en 2015 (362 élèves)
- 119 393 € en 2016 (362 élèves)
- 119 393 € en 2017 (357 élèves à la rentrée 2017)
- **119 113 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 130 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 325 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 8,5 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Rostand.

### Principales réalisations :

- Construction d'un atelier de technologie en 1988-1989
- Aménagement et équipement de la demi-pension en 1999, 2000 et 2001
- Réfection de la couverture du bâtiment demi-pension et de l'externat en 2004
- Réfection de la chaufferie et passage au gaz naturel en 2005
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2008 et 2009
- Réaménagement des locaux de la demi-pension en 2009 et 2010
- Réfection de la toiture du bâtiment affecté à la technologie en 2011

**Le collège Jean Rostand a bénéficié d'une opération de restructuration-extension de 2014 à 2016 pour un montant total de 6,55 millions d'euros.**

### De plus, 250 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Suite et fin de la restructuration-extension du collège
- Travaux de mise en conformité incendie, électrique et sanitaire

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 115 887 € en 2014 (707 élèves)
- 119 610 € en 2015 (728 élèves)
- 119 428 € en 2016 (727 élèves)
- 117 113 € en 2017 (706 élèves à la rentrée 2017)
- **123 150 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 136 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 430 000 € consacré au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Camille Guérin.

### Principales réalisations :

- Construction de l'atelier de technologie en 1986-1988
- Restructuration du collège en 1996-1997
- Réfection des menuiseries extérieures en 1998-1999
- Réfection des sanitaires élèves en 2000
- Ravèlement des façades et remplacement des menuiseries en 2001
- Restructuration de la chaufferie en 2004
- Rénovation et électrification des volets roulants au rez-de-chaussée en 2006
- Rénovation des revêtements de salles de cours et de la salle multimédia en 2009
- Création d'un local pour l'infirmerie scolaire en 2010
- Installation d'un préau modulaire en toile de 100 m<sup>2</sup> en 2011
- Remplacement de vitrages, de volets roulants et remise en état de châssis vitrés extérieurs en 2015
- Motorisation ou installation de volets roulants électriques en 2016

### De plus, 294 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Installation d'un portier vidéo à l'entrée principale
- Acquisition de mobilier pour 4 salles
- Installation de volets roulants électriques
- Installation au rez-de-chaussée d'une vanne de coupure générale du réseau d'eau potable
- Remplacement de l'ensemble des luminaires du préau par des éclairages led

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (1,5 millions d'euros)

- 2018-2019 : co-financement avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la reconstruction de la demi-pension
- 2023 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 96 480 € en 2014 (446 élèves)
- 97 370 € en 2015 (446 élèves)
- 96 852 € en 2016 (439 élèves)
- 96 852 € en 2017 (435 élèves à la rentrée 2017)
- **91 041 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 120 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 400 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Près de 18 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège François Rabelais

### Principales réalisations :

- Restructuration du collège en 1992-1993
- Réfection du plateau sportif en 1997
- Construction de la demi-pension en 2000-2001
- Équipement de la laverie et du self en 2001
- Restructuration de l'ex demi-pension en foyer élèves en 2002
- Étanchéité des toitures-terrasses en 2003
- Acquisition d'un four en 2007
- Étude sur la restructuration du collège en 2007
- Acquisition de mobilier scolaire en 2009
- Acquisition d'un lave-batterie à granules en 2010
- Réfection de l'étanchéité des bâtiments A et B en 2011

**Restructuration complète du collège de 2011 à 2016 pour un montant total de 14,6 millions d'euros.**

### De plus, 16 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Aménagement complémentaire des locaux dédiés à l'Unité Localisée par l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Travaux de réparation des portes d'accès
- Sécurisation du parvis d'entrée principale du collège
- Travaux de mise en conformité incendie du bâtiment demi-pension

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 112 852 € en 2014 (520 élèves)
- 110 275 € en 2015 (589 élèves)
- 111 686 € en 2016 (619 élèves)
- 121 887 € en 2017 (706 élèves à la rentrée 2017)
- **134 076 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 125 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 375 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4,2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège France Bloch Sérazin.

### Principales réalisations :

- Travaux d'étanchéité de la façade et des terrasses en 1996-1998-1999
- Restructuration de la demi-pension en 2001-2002
- Réfection de la clôture extérieure en 2004
- Rénovation de la salle à manger des élèves en 2006 et 2007
- Réhabilitation du pôle technologie en 2011-2012
- Mise en sécurité de l'ensemble du parc arboré et travaux connexes suite à la tempête en 2013
- Mise aux normes du réseau informatique en 2014
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment A en 2015
- Sécurisation du collège : motorisation du portail coulissant côté livraison cuisine et parking professeurs avec contrôle des accès en 2016
- Remplacement des radiateurs électriques en 2016

## De plus, 91 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Acquisition de mobilier scolaire pour 4 salles de classe
- Travaux de mise en sécurité incendie et mise en conformité électrique
- Remplacement des lanterneaux sur les bâtiments A et B y compris mise en conformité du réarmement du mécanisme de désenfumage
- Réfection du carrelage sous préau au droit du caniveau technique
- Installation d'un caniveau linéaire entre la cour et le préau
- Installation d'un couvre-joint dans la salle des professeurs
- Mise en conformité du monte charge accompagné
- Remplacement de l'adoucisseur d'eau potable
- Acquisition de mobilier scolaire pour l'accueil de classes spécialisées

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (10 millions d'euros)

- 2018-2022 : restructuration de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et augmentation de sa capacité d'accueil, réhabilitation complète de l'établissement avec mise en accessibilité.

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 144 144 € en 2014 (640 élèves)
- 146 306 € en 2015 (650 élèves)
- 148 809 € en 2016 (663 élèves)
- 152 563 € en 2017 (715 élèves à la rentrée 2017)
- **151 714 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 130 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 500 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 7,2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Henri IV.

### Principales réalisations :

- Construction – extension – restructuration du collège en 1992
- Construction du gymnase en 1996-1997
- Installation de matériels en cuisine (lave-batterie, four, sauteuse, cellule de refroidissement) et réaménagement de la laverie
- Création de salles supplémentaires en 2010
- Travaux de réparation en chaufferie en 2011
- Rénovation des murs du collège sur trois façades en 2012
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de la demi-pension en 2014
- Réfection de la couche de roulement de la Cour d'Honneur en 2015
- Restauration du mur de soutènement situé rue Jean Alexandre en 2015
- Remplacement de la ligne de self-service et travaux connexes en 2016
- Remise en état des bâtiments préfabriqués en 2016

## De plus, 260 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Rédaction du cahier des charges relatif au projet de restructuration du collège
- Installation d'extracteurs d'air indépendants dans les locaux préfabriqués
- Amélioration des conditions d'accueil à l'infirmerie
- Remplacement de gouttières, y compris nettoyage des chéneaux
- Mise en conformité de l'ascenseur en cuisine
- Remplacement des vitrages cassés dans le gymnase
- Réparation ponctuelle des trottoirs dans la cour d'honneur
- Remplacement de 2 préparateurs d'eau chaude sanitaire de nouvelle génération
- Travaux de réparation suite à des actes d'incivilité

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (12 millions d'euros)

- 2019-2025 : réhabilitation complète de l'établissement avec révision de sa capacité d'accueil et mise en accessibilité.

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 176 940 € en 2014 (841 élèves)
- 179 594 € en 2015 (775 élèves)
- 181 372 € en 2016 (752 élèves)
- 192 895 € en 2017 (693 élèves à la rentrée 2017)
- **194 200 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Plus de 160 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 550 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4,6 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège du Jardin des Plantes

### Principales réalisations :

- Construction de l'atelier de technologie en 1988
- Extension de la demi-pension en 1997-1999
- Extension du CDI et de l'administration en 1997-1999
- Rénovation des vestiaires d'EPS du gymnase du collège en 2002
- Réfection des sanitaires élèves : 2007-2008
- Réfection de salles de classes et des circulations du bâtiment A en 2010
- Réfection des clôtures et portails du collège en 2012
- Rénovation de la laverie (local + remplacement machine à laver) en 2013
- Fourniture de mobiliers pour augmenter la capacité d'accueil de la salle à manger des élèves en 2015
- Création de salles de permanences et d'un dépôt arts plastiques au rez-de-chaussée en 2016
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo en 2016

## De plus, 71 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Installation d'un lave-batterie à granules dans le local plonge et travaux connexes
- Réfection de châssis à soufflet dans les circulations
- Abattage sécuritaire d'arbres dans la cour de récréation
- Dévoilement du réseau du lave-vaisselle vers le bac à graisses et modification du réseau eaux usées des lave-mains situés sous le préau
- Reprise des plans d'intervention (règlement de sécurité incendie)
- Étude de faisabilité pour la réfection du piano central en cuisine
- Mise en conformité électrique
- Nettoyage des gouttières du bâtiment Technologie et démaillage
- Travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (5,17 millions d'euros)

- 2022-2025 : restructuration du pôle vie scolaire et médico-social, réhabilitation de la salle d'arts plastiques, création d'un plateau de sciences, extension du préau et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 103 923 € en 2015 (505 élèves)
- 105 163 € en 2016 (516 élèves)
- 100 370 € en 2017 (517 élèves à la rentrée 2017)
- **95 855 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 120 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 418 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 3,9 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Jean Moulin

### Principales réalisations :

- Restructuration de salles de sciences, arts plastiques, musique en 2002
- Réfection du système de chauffage en 2004-2005
- Réfection de l'isolation et étanchéité des toitures-terrasses des bâtiments externat et administration en 2006 et 2009
- Remplacement de menuiseries extérieures et de mobilier scolaire en 2009
- Réhabilitation de salles de classe au 3<sup>ème</sup> étage en 2010, au 2<sup>ème</sup> étage et en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 2011
- Extension du réseau informatique en 2012
- Aménagement d'un foyer élèves en 2012
- Réagencement de la vie scolaire en 2013
- Mise aux normes demandées par la Commission de Sécurité et les bureaux de contrôle en 2014
- Réfection de la toiture-terrasse du bâtiment des logements de fonction en 2014
- Réfection générale de salles de classe situées au 1er étage du bâtiment A en 2015 et 2016, avec acquisition de mobilier pour les salles de classe réhabilitées
- Installation d'un préau complémentaire

## De plus, 135 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Aménagement ponctuel de deux salles de technologie pour améliorer la surveillance des élèves
- Réfection des circulations horizontales des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages
- Travaux de mise en sécurité incendie (Commission de sécurité) et mise en conformité électrique
- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)
- Modification des réseaux d'eaux : vannes des sanitaires garçons
- Remplacement de moteurs de volets roulants et d'un boîtier de désenfumage dans une cage d'escalier

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (3,74 millions d'euros)

- 2019-2022 : restructuration du pôle technologie, restructuration des salles de sciences, installation d'un préau complémentaire, isolation extérieure et mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 150 281 € en 2014 (752 élèves)
- 151 032 € en 2015 (723 élèves)
- 152 427 € en 2016 (760 élèves)
- 151 787 € en 2017 (758 élèves à la rentrée 2017)
- **152 221 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 160 ordinateurs** à la disposition des élèves. Plus de 610 000€ consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 7,6 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Pierre de Ronsard

### Principales réalisations :

- Reconstruction de l'externat du collège en 2005
- Réfection des clôtures et des parois des cages d'escaliers en 2009
- Remplacement de matériels de cuisson, reprise étanchéité et carrelage en 2010
- Equipement d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) en 2010
- Étanchéité de la toiture-terrace du bâtiment technologie en 2013
- Remplacement et amélioration d'un tronçon de réseau de chauffage bâtiments demi-pension et technologie en 2013
- Réparation de volets dans les salles de cours du bâtiment externat en 2014
- Travaux de reprises suite à sinistres et expertises : reconstruction d'une pilastre et réfection des sanitaires garçons en 2014
- Infrastructure WIFI en 2016
- Remplacement du lave-vaisselle et amélioration de l'ergonomie de la laverie en 2016
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo en 2016

## De plus, 395 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation de 3 salles modulaires
- Amélioration du système d'éclairage de la circulation du 2<sup>ème</sup> étage
- Travaux d'entretien et de mise en sécurité du poste de transformation électrique
- Remplacement de pompes sur la machine à laver la vaisselle
- Curage et nettoyage des réseaux eaux usées et pluviales extérieurs
- Remplacement de matériels en chaufferie et de 3 radiateurs
- Modification d'un réseau d'eaux usées en pied du bâtiment administratif
- Reprise du sol PVC devant les lave-mains dans la salle de restauration
- Remplacement d'un portail extérieur et d'un tronçon de clôture suite à un sinistre

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (6,38 millions d'euros)

- 2022-2025 : reconstruction du bâtiment de la demi-pension, reconstruction du bâtiment technologie avec extension de l'externat et mise en accessibilité.

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 129 597 € en 2015 (630 élèves)
- 133 557 € en 2016 (680 élèves)
- 124 867 € en 2017 (699 élèves à la rentrée 2017)
- **131 913 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



Choisi comme collège connecté dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation, **le collège dispose de 105 ordinateurs et de 800 tablettes en dotation individuelle pour les élèves.** Lors des rentrées 2015 et 2016, 420 tablettes ont été mises à disposition des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et 360 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018.





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 6 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Théophraste Renaudot.

### Principales réalisations :

- Construction d'un espace vie scolaire en 2000 et d'un foyer pour élèves en 2001
- Réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture-terrace du bâtiment externat en 2005
- Réfection des ouvertures extérieures avec pose de volets roulants en 2007
- Remplacement des menuiseries extérieures en 2008 et 2009
- Mise en conformité des installations électriques et éclairage en 2009
- Réfection du réseau extérieur d'eau potable et incendie en 2010
- Travaux de rénovation partielle du bâtiment Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 2011
- Réfection complète de la chaufferie en 2012
- Motorisation des volets roulants électriques du bâtiment technologie en 2014
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo en 2016

**De plus, 2,11 millions d'euros ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :**

■ **Restructuration de la demi-pension, avec création d'ascenseur**

- Installation d'un système d'alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), remplacement des sonneries intercourts
- Acquisition de mobilier pour la salle de travail des professeurs
- Acquisition de mobilier pour deux salles de cours
- Amélioration du réseau informatique, installation de prises complémentaires
- Mise en conformité du tableau général électrique d'un logement et de la colonne montante correspondante
- Travaux de plomberie dans la salle des professeurs
- Travaux de réparation de la borne incendie suite à un sinistre

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (2,4 millions d'euros)

- 2018-2020 : poursuite des travaux démarrés en 2017 par la restructuration de sa SEGPA et l'augmentation de sa capacité d'accueil et l'aménagement des salles de sciences dans un ancien atelier réhabilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 149 899 € en 2014 (719 élèves)
- 152 147 € en 2015 (699 élèves)
- 154 188 € en 2016 (704 élèves)
- 154 621 € en 2017 (689 élèves à la rentrée 2017)
- **151 520 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 150 ordinateurs** à la disposition des élèves. Près de 530 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Maurice Bedel.

### Principales réalisations :

- Restructuration de la laverie en 2000-2001
- Imperméabilisation des façades en 2003
- Restructuration et agrandissement de l'espace de technologie en 2003-2004
- Réhabilitation des salles de sciences en 2008-2009
- Réfection du réseau d'eau potable en 2009
- Réhabilitation de la zone administration en 2010
- Réfection des toitures-terrasses en 2011 et 2012
- Réfection du bureau du Conseiller Principal d'Éducation et de l'infirmerie en 2014
- Création d'une rampe d'accès au secteur demi-pension pour faciliter les livraisons en 2014
- Installation de volets roulants électriques en 2015
- Acquisition de mobilier pour le CDI en 2016
- Sécurisation du collège : installation d'un portail d'accès avec système de visiophonie en 2016

## De plus, 40 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation de volets roulants électriques dans 3 salles
- Elagage sécuritaire des arbres du bois
- Mise en œuvre d'une résine au sol dans le hall d'entrée
- Remplacement d'un châssis fixe par un châssis ouvrant salle 15
- Travaux suite à la dernière commission de sécurité
- Remplacement du revêtement de sol d'un logement de fonction

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (300 000 €)

- 2021 : réaménagement des abords (parking et éclairage)
- 2024 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 72 500 € en 2014 (316 élèves)
- 73 950 € en 2015 (314 élèves)
- 75 800 € en 2016 (298 élèves)
- 81 752 € en 2017 (301 élèves à la rentrée 2017)
- **89 927 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 80 ordinateurs** à la disposition des élèves. Près de 260 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 1,3 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Isaac de Razilly.

### Principales réalisations :

- Restructuration des locaux pédagogiques en 1991
- Construction d'un préau en 1994
- Remplacement de la couverture du hall en 2001
- Remplacement des huisseries des bâtiments avec pose de volets roulants en 2007
- Isolation thermique et étanchéité de la façade principale en 2007
- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment externat et des logements de fonction en 2008
- Création d'un sanitaire extérieur pour accueillir un élève handicapé en 2011
- Réfection de réseau d'évacuation en vide-sanitaire sous cuisine en 2012
- Installation d'une vitrine réfrigérée sur la ligne de self en 2012
- Mise aux normes du local serveur en 2014
- Réfection du réseau d'évacuation situé en vide sanitaire des cuisines en 2014
- Acquisition de mobilier spécifique pour l'accueil d'élèves handicapés en 2015
- Mise en conformité électrique en 2016

## De plus, 48 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Installation de 2 portiers vidéo sur l'accès livraison et à l'entrée principale
- Acquisition de mobilier pour le CDI
- Mise en conformité électrique
- Remplacement du préparateur d'eau chaude sanitaire en cuisine
- Remplacement de la batterie de chauffage en cuisine sur l'échangeur

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (220 000 €)

- 2021 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 49 224 € en 2014 (190 élèves)
- 49 962 € en 2015 (192 élèves)
- 50 462 € en 2016 (188 élèves)
- 54 661 € en 2017 (199 élèves à la rentrée 2017)
- **59 687 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 60 ordinateurs** à la disposition des élèves. Près de 282 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 2 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Prosper Mérimée.

### Principales réalisations :

- Reconstruction du collège en 1990-1991
- Réfection des sanitaires élèves en 2007
- Remplacement de menuiseries extérieures en 2009
- Réfection de la toiture-terrasse du bâtiment ancien en 2011
- Réfection de l'espace extérieur situé au niveau de l'entrée principale du collège et de l'abri à vélo en 2014
- Isolation acoustique du réfectoire en 2016
- Réaménagement ponctuel de la salle de physique en 2016

### De plus, 98 500 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser notamment :

- Restructuration de la laverie (1e Tranche) y compris travaux connexes,
- Installation d'un avaloir complémentaire à l'entrée extérieure principale
- Acquisition de mobilier scolaire pour la salle d'arts plastiques,
- Condamnation d'une souche de cheminée sur un logement,
- Remplacement du câble d'alimentation électrique de l'armoire principale en cuisine y compris protections adaptées.
- Remplacement des pots de combustion des chaudières
- Remplacement des vannes 3 voies des centrales thermiques en zone cuisine
- Installation d'une rocade informatique pour améliorer l'infrastructure du réseau
- Condamnation d'une 2<sup>ème</sup> souche de cheminée sur un logement y compris démoussage de la couverture

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (110 000 €)

- 2019 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 46 131 € en 2014 (207 élèves)
- 47 367 € en 2015 (207 élèves)
- 47 134 € en 2016 (211 élèves)
- 51 495 € en 2017 (214 élèves à la rentrée 2017)
- **56 645 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 60 ordinateurs** à la disposition des élèves. Près de 250 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**





## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 5,6 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Joliot Curie.

### Principales réalisations :

- Restructuration de la demi-pension en 1996
- Réhabilitation du collège (sauf le 1er étage) en 2000 et 2003
- Transformation de la chaufferie avec passage à l'énergie gaz en 2006
- Réfection de la cour de récréation et de ses accès et création d'une rampe «handicapés » entre la cour et le bâtiment administratif en 2008
- Réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage de l'externat et installation d'un ascenseur en 2009
- Réfection de la clôture sur le tronçon entre le bâtiment administratif et la limite de l'école (y compris changement du portail d'accès) en 2010
- Réfection des paliers et des cages d'escaliers dans le bâtiment externat en 2011
- Aménagement et équipement de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) en 2011
- Modification de la zone de préparation froide pour augmenter la capacité de stockage froid des produits finis en 2012
- Remplacement d'une chaudière gaz par une chaudière à condensation en 2013
- Remplacement du transformateur électrique vétuste en 2014
- Équipement en mobilier pour trois locaux en 2015
- Extension du réfectoire et du préau – construction de sanitaires en 2015-2016

## De plus, 16 200 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Réglage des blocs-portes coupe-feu
- Remplacement de la VMC dans les vestiaires agents
- Réfection de volets roulants
- Remplacement des moteurs installés sur les vantaux du portail de l'accès "livraison"
- Remplacement de l'amplificateur de l'appel micro élèves
- Remplacement d'un tronçon de tuyaux de chauffage en toiture-terrasse du bâtiment demi-pension

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (180 000 €)

- 2023 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 97 866 € en 2015 (540 élèves)
- 99 075 € en 2016 (513 élèves)
- 92 454 € en 2017 (513 élèves à la rentrée 2017)
- **86 907 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 116 ordinateurs** à la disposition des élèves. Près de 375 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**



## GROSSES OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

**Plus de 4,5 millions d'euros** investis depuis 1986 par le Département de la Vienne, pour le collège Camille Guérin.

### Principales réalisations :

- Reconstruction du collège de 1986 à 1989
- Extension des locaux de technologie et création d'un préau en 2003
- Réfection des toitures-terrasses et isolation de 2006 à 2008
- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment ancien en 2008
- Réfection des réseaux d'assainissement intérieurs et extérieurs en 2009
- Acquisition d'un bâtiment joutant le collège (172 m<sup>2</sup>) en 2010
- Réaménagement de l'ancien bâtiment CINEV pour accueillir le CDI et l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), réaménagement des espaces libérés et création de classes complémentaires en 2013
- Réfection de la toiture-terrasse du nouveau bâtiment CDI et ULIS en 2015
- Extension intérieure du bloc sanitaire des élèves en 2016
- Sécurisation du collège : installation d'un portier vidéo et d'un complément de clôture en 2016

## De plus, 58 000 € ont été attribués au collège en 2017 pour réaliser :

- Complément de crédits relatif à l'aménagement extérieur de l'accès au CDI
- Travaux de mise en sécurité incendie et mise en conformité électrique
- Remplacement d'une régulation de chauffage en sous station réserve
- Remplacement de canalisation d'eau froide dans les sanitaires élèves et installation de boîtiers électriques étanches dans les plenums
- Étude de faisabilité en cuisine pour augmenter la capacité de production afin de livrer éventuellement des repas aux écoliers de la commune
- Réfection totale des peintures dans la cuisine
- Remplacement de diffuseurs sonores et réparation du Système de Sécurité Incendie
- Élagage sécuritaire d'arbres

## OPÉRATIONS PROGRAMMÉES (190 000 €)

- 2023 : mise en accessibilité

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les crédits que le Département de la Vienne verse au collège tous les ans :

- 100 016 € en 2014 (626 élèves)
- 103 016 € en 2015 (638 élèves)
- 105 076 € en 2016 (639 élèves)
- 98 771 € en 2017 (622 élèves à la rentrée 2017)
- **92 845 € en 2018**



## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



**Environ 123 ordinateurs et 13 portables** à la disposition des élèves. Près de 420 000 € consacrés au financement des nouvelles technologies depuis 1986.

**Équipement d'une classe mobile de 15 tablettes au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.**

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Plan Collèges



Aide aux Territoires

## 14 priorités pour le Département



Emploi - Insertion



Schéma de l'Autonomie



Schéma Enfance-Famille



Plan Santé



États Généraux de la Ruralité



Schéma Numérique



Plan Jeunesse



Développement Touristique



Schéma de l'Eau



Schéma de l'Habitat



Schéma Routier



Diffusion culturelle



### Département de la Vienne

Place Aristide Briand

CS 80319

86008 POITIERS

Tél : 05 49 55 66 00

■ [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)